

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

N° : 550-17-002662-060

DATE : Le 22 août 2006

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE MARTIN BÉDARD, J.C.S.

CLAUDE Sr DESLAURIERS,

- et -

CLAIRE GRAVELLE,

Demandeurs,

c.

CLAUDE-ALAIN BURDET,

Défendeur,

- et -

CLAUDE Jr DESLAURIERS,

- et -

ROLAND BEAUDOIN,

- et -

**OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE HULL,**

Mis en cause.

JUGEMENT

[1] Les demandeurs requièrent la radiation d'une préinscription sur le registre foncier d'un immeuble leur appartenant.

[2] Le défendeur Claude-Alain Burdet a préinscrit sur leur immeuble un recours intenté dans le district de Hull, sous le numéro 550-17-001130-036.

[3] Les conclusions recherchées par ce recours sont de nature personnelle.

[4] Les dispositions de l'article 2966 C.c.Q. doivent être interprétées de façon restrictive⁽¹⁾.

[5] Les conclusions recherchées par la procédure préinscrite ne visent pas des conclusions touchant un droit réel, et de plus, un jugement favorable au défendeur Burdet n'aurait aucune incidence sur le titre sur lequel la préinscription a été publiée.

[6] Le recours intenté ne pouvait à bon droit faire, dans ces circonstances, l'objet d'une préinscription.

[7] La requête en radiation est bien fondée.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[8] **ACCUEILLE** la requête en radiation;

[9] **ORDONNE** la radiation de l'inscription de la préinscription de la requête introductive amendée dans le dossier numéro 550-17-001130-036 inscrite en date du 7 décembre 2005 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Hull sous le numéro 12 911 864 contre l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 548 908 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull ».

[10] **DISPENSE** les demandeurs de la signification du présent jugement;

[11] **DÉCLARE** le présent jugement exécutoire nonobstant appel.

[12] Le tout avec dépens.

MARTIN BÉDARD, J.C.S.

Date d'audience: 15 août 2006

M^e MARC LAPOINTE (M^{es} Dufour Isabelle Leduc Bouthillette Lapointe Beaulieu):

Procureurs des demandeurs Claude Sr Deslauriers et Claire Gravelle.

M^e CLAUDE-ALAIN BURDET, Défendeur. Personnellement.

M^e SOPHIE-ANNE DÉCARIE (M^{es} Décarie, Fortin):

¹ *Aéroterminal de Montréal inc. c. Banque Royale du Canada et al.*, REJB 1999-05558, C.A.;
Re/Max 2001 inc. c. Renée El Hayek et al., C.A. REJB 2001-27134.